



PRECISION

Marssac info, journal Municipal d'information

Directrice de la publication :
Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :
P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations
Création et mise en page :

P. Crépin

Tirage : 1500 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Dépot légal en cours

VOTRE MAIRIE

Horaires d'ouverture

lundi, mardi, jeudi :

8h30 - 12h et 13h30 - 17h

mercredi : 8h30 - 12h

vendredi :

8h30 - 12h et 13h30 - 16h

samedi : 9h - 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

mairie-marssac@wanadoo.fr

www.mairie-marssac.org

Dernière minute...

Le 10 octobre à 20h30, salle municipale la troupe

"Florentin'Art présente : **"Défi de filles"**

Adulte : 5 euros, enfant de 12 à 18 ans : 2 euros.

La recette sera reversée à l'association "les amis de l'écoles.

Venez nombreux !

Chantier "Rond point de Rieumas"

Dans le cadre des travaux du chantier du rond point de Rieumas, l'accès à l'autoroute par la bretelle d'accès de la ZI de la pelbousquié est supprimé à partir du 5 octobre

[sommaire]

Travaux d'entretien et de sécurité	p 3
Programme location/accession sur Marssac	p 4 & 5
Compostez avec la C2a	p 6
Remise des prix des balcons fleuris	p 6
Opération un enfant, un arbre	p 7
Information sur l'écobuage	p 7
les travaux du Conseil Municipal Jeunes	p 8
Bienvenue à Florence et à Clément	p 8
Première visite de la maison des loisirs et des associations	p 9
La cantine, un moment essentiel	p 9
Dans les coulisses de notre cantine	p 10 à 13
Le loto de l'ADMR	p 14
Les activités du Club des aînés ruraux	p 14
Venez chanter avec Mélodie n'sol	p 14
La rentrée avec la Clé des Champs	p 15
Retour sur l'événement "Marssac Aventure" du 6 septembre	p 16
Compte rendu du Conseil Municipal	p 17 à 25
Réunion publique vendredi 13 novembre	p 25
La parole à "Bien vivre"	p 26
Une nouvelle entreprise à Marssac	p 26
Exposition de sculptures et de peintures	p 27
Les plus beaux arbres du Tarn	p 27
Repas de quartier aux trincades	p 28
La rentrée des relais de quartier	p 29
Un quiz à toute vapeur	p 30 & 31
Clôture régionale du 150ème anniversaire de la naissance de Jean Jaurès	p 32



Donner votre point de vue,
proposer ou animer des
rubriques... contactez

Pascal Crépin

06 37 74 30 54

pascal.crepin@wanadoo.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr



Travaux communaux

Voirie 2009 : fin des travaux

Retardés par l'entreprise Malet, très occupée sur un chantier au Séquestre, les travaux de voirie sont effectifs depuis début septembre.

Débutée par les chemins ruraux de Tourtignac et des Trois piliers, la réfection concerne depuis quelques jours la rue des Zagadiès et se terminera par la pose d'un enrobé à chaud dans l'impasse de Tourseilles.



Photo de gauche : un marquage "dépose-minute" a été réalisé entre la rue de l'église et le parking St Orens. Utilisez-le !

Photo de droite : un "Stop" rue du Nord pour plus de sécurité.



Salle des fêtes : changement des fenêtres

Prévu l'an dernier mais reporté pour des raisons réglementaires et techniques, le chantier de dépose des fenêtres et de pose de plexiglas a pris fin la semaine passée.

Matériau plus résistant aux chocs des ballons, le plexiglas permet de conserver l'entrée de la lumière naturelle dans la salle pour le plus grand plaisir des utilisateurs.



LES AVANTAGES de l'achat par location-accession

Il s'adresse à des ménages (*) ne disposant pas obligatoirement d'apport personnel.
La location accession se déroule en deux phases :

- la phase locative avec versement d'un loyer et d'une part acquisitive
- la phase acquisitive avec une accession classique par acte notarié.

Les avantages

☐ Un logement livré neuf, clés en main avec :

- un prix de vente plafonné
- un taux de TVA réduit (5,5 % au lieu de 19,6 %)
- l'accès au prêt à taux 0 %
- la minoration du prix de vente de 1,5 % par an, pendant la période de location
- une exonération de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB) pendant 15 ans
- la pleine propriété dès l'acte d'achat du terrain et de la maison.

☐ Un conseil en financement personnalisé adapté, avec la banque partenaire, spécialiste de l'accession sociale à la propriété.

☐ En cas de renoncement à l'achat, le relogement et le rachat du logement sont garantis.



(*) Les ménages bénéficiaires doivent respecter les plafonds de ressources du PSLA (Prêt Social Location-Accession), au moment de la signature du contrat de location/accession (ex. en 2009 : pour 1 ménage de 4 pers., le revenu fiscal de référence plafonné est de 40 480 €).

Plus de renseignements sur ce programme ?

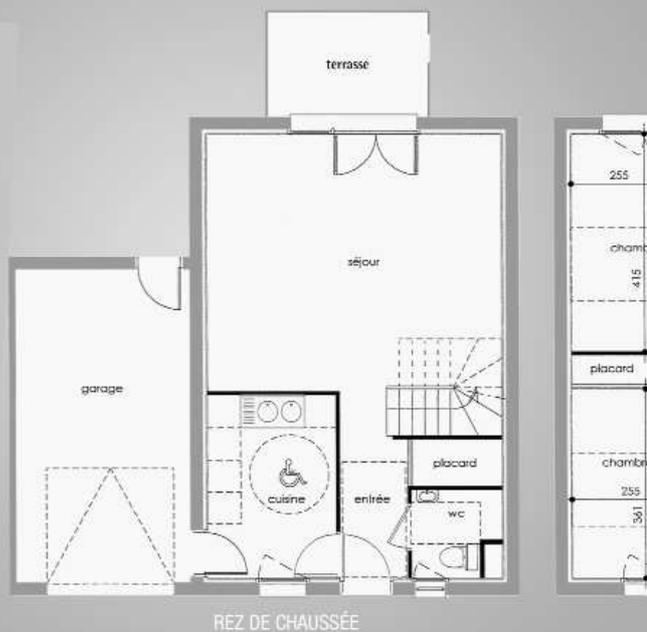
Une conseillère de Tarn-Habitat et un conseiller financier tiendront une permanence d'accueil à la Mairie de Marssac le lundi 19 octobre de 14h à 17h30

VILLA Type 4

Surfaces habitables

Entrée	3,53 m ²
Cuisine	8,53 m ²
Séjour	26,86 m ²
Placard	1,61 m ²
W/C	2,62 m ²
Chambre 1	11,18 m ²
Chambre 2+pl	11,50 m ²
Chambre 3+pl	10,22 m ²
Salle de bains	4,41 m ²
W/C	1,58 m ²
Dégaragement	3,05 m ²
Total	85,09 m²
Garage	19,80 m ²
Terrasse	6,00 m ²
Jardin	271,00 m ²

Exemple de villa type 4
Document non-contractuel





MARSSAC Bourdelas

Accédez à la propriété avec une formule sécurisée



Vous voulez accéder à la propriété à Marssac, renseignez-vous sur le programme de la location-accession à la propriété sur la ZAC du Bourdelas auprès de l'agence Tarn Habitat 05 63 81 17 00

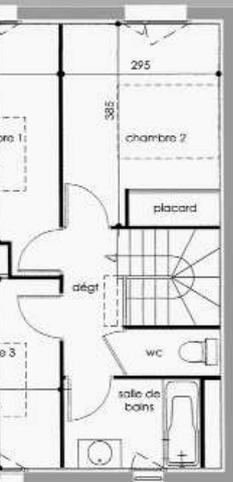
Un petit programme immobilier **LIVRÉ EN 2010**

Tarn Habitat propose des villas en location-accession à Marssac, zac de Bourdelas, à proximité de toutes les commodités (commerces, écoles, mairie...) à 7 km d'Albi et avec un accès direct à l'A68.

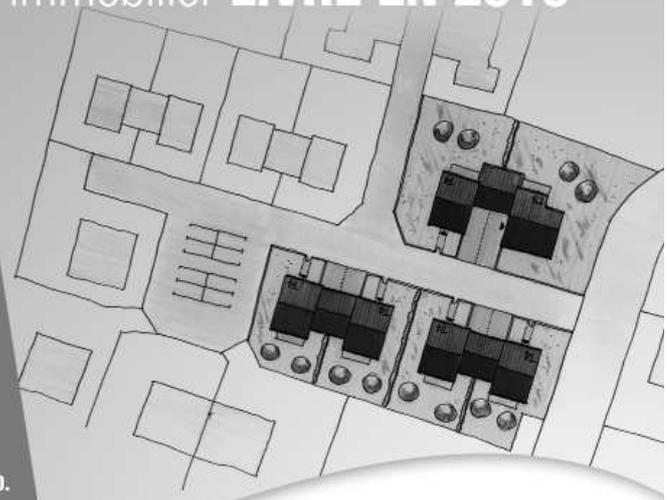
Cette formule sécurisée permet, sous conditions de ressources, une acquisition, après une période de location.

6 villas de type 3 et 4 (de 65 m² à 85 m²) conçues avec les normes modernes de confort et d'esthétique, avec installation de l'eau chaude sanitaire solaire pour les économies d'énergie, seront livrées en 2010.

Construites sur des parcelles de 350 à 600 m², elles bénéficient toutes d'un jardin privatif et d'un garage. Devenir propriétaire pour moins de 150 000 €, c'est possible.



1^{er} ÉTAGE



Votre contact, pour une étude personnalisée de votre demande :

Notre agence de Gaillac • 1, allée des pensées - 81600 GAILLAC • Tél. 05 63 81 17 00



Et si on se mettait au compost ?

Information compost par la C2a

Dans le cadre de sa compétence "Déchets", la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en partenariat avec la Régie Inter-Quartiers, organise dans chaque commune une information sur le thème du compostage.

Le personnel de la Régie Inter-Quartiers sera présent pour une démonstration et pour répondre à toutes vos questions : Comment monter votre composteur ? Quels déchets y mettre ? Faut-il arroser le compost ? Quand le tourner ?...

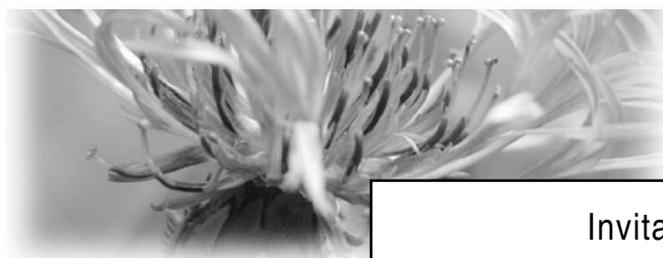
**Réunion mercredi
28 octobre 2009 de
18h à 19h30 à la
Mairie**

Tous les habitants de Marssac sur Tarn disposant déjà d'un composteur ou souhaitant en acquérir, sont invités à cette manifestation conviviale **le mercredi 28 octobre 2009 de 18h à 19h30 à la Mairie.**

Un questionnaire sera également distribué pour permettre à la Communauté d'Agglomération d'évaluer l'utilisation des composteurs déjà distribués.

MARSSAC SUR TARN

Concours Maisons et Balcons fleuris



1^{er}
Prix

Option
Décerné à

Invitation
**Prix 2009 des
maisons et balcons
fleuris**

Nous avons le plaisir de vous inviter à la remise des prix du concours 2009 des maisons et balcons fleuris
**Le vendredi 23 octobre à 18 h 45
à la Mairie**
Venez nombreux !



Opération “un enfant, un arbre”

La commission municipale "fleurissement et cadre de vie" informe tous les parents dont les enfants sont nés **entre le 31 octobre 2008 et le 1^{er} novembre 2009** que la municipalité souhaite proposer à ces enfants de devenir le parrain d'un arbre planté en 2009.

Chaque famille concernée est invitée **le samedi 21 novembre entre 10 h et 12h** à la Mairie afin de tirer au sort le futur arbre dont leur enfant sera le parrain et son lieu d'implantation. Pour plus de renseignements, un contact : Bruno Doré 05 63 55 40 47.



ECOBUAGE : informations utiles et réglementaires

Vous êtes à plus de 200 m d'espaces naturels combustibles, cette réglementation ne vous concerne pas.

Vous êtes situé à l'intérieur ou à moins de 200 m d'espaces naturels combustibles, **cette réglementation vous concerne**

Vous êtes **ni propriétaire, ni ayant droit*** : l'emploi du feu est interdit toute l'année.

Vous n'êtes **propriétaire ou ayant droit** : l'emploi du feu est **interdit du 15 mai au 15 octobre**.

L'emploi du feu est soumis à autorisation **du 16 octobre au 14 mai**.
Durant cette période, si vous désirez

incinérer des végétaux coupés ou sur pied : remplissez une déclaration en Mairie, joignez un plan de situation. Il faudra respecter scrupuleusement les prescriptions qui y figurent, celles-ci relèvent avant tout du bon sens.

Où se renseigner ?

- **Mairie de votre commune**

- **Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt**
Cité Administrative
81013 ALBI Cedex 09
05.63.48.29.29

- **Préfecture du Tarn**

Service Interministériel de la Défense et de Protection Civile
81013 ALBI Cedex 9
05.63.45.61.61

- **Service Départemental d'Incendie et de Secours**

15 rue Jautzou, BP 18
81027 ALBI Cedex
05.63.77.35.18

* Ayant droit : personne qui détient un droit accordé par le propriétaire. Ex : locataires (du sol, de la chasse...), fermier, mandataires.



Conseil Municipal Jeunes

Nos jeunes ont du cœur et des idées

Le 17 septembre dernier les élus du conseil municipal jeunes ont tenu le premier conseil municipal de rentrée.

Ce fut l'occasion pour eux de dresser le bilan de l'**action les "Bouchons d'amour"** qu'ils avaient mis en place le jour de la fête des associations. Le bilan a été très positif, les parents et les enfants ayant été nombreux à déposer des bouchons en plastique au stand.

Ils ont ensuite réfléchi à la mise en place d'une **action en faveur des enfants défavorisés, privés de jouets à Noël**. Au fil de la discussion s'est dessinée l'idée de l'organisation d'un spectacle, animé par les enfants et les parents bénévoles, pouvant allier magie, poèmes, chants... et dont l'entrée serait

ouverte à tous ceux qui se présenteront avec, à la main, un jouet pour les enfants défavorisés.

La date du spectacle a été arrêtée. Il aura lieu le vendredi 4 décembre. Notez bien la date sur votre agenda.



[du côté de l'école]

Bienvenue à Florence et à Clément

Dans le dernier Marssac Info, nous avons salué le départ de M. Estival, directeur de l'école. Aujourd'hui, nous souhaitons la bienvenue à sa remplaçante, **Madame Florence Roques Garcia**.

Après l'école normale à Toulouse dans les années 80/83, elle a d'abord enseigné en Haute-Garonne puis à Lavaur. Après quelque temps comme maître formateur, elle s'est envolée vers l'Amérique du sud pour une expérience extraordinaire. Après 5 années passées au Venezuela comme Directrice de l'école française de Caracas, Florence a souhaité revenir dans sa région d'origine.



Aujourd'hui, avec l'équipe enseignante, elle prépare le projet pédagogique de l'école pour les trois ans à venir qu'elle résume ainsi : pédagogie, culture, réussite pour tous. Ce projet, une fois rédigé, sera présenté pour approbation au conseil d'école.

Saluons également l'arrivée de **Monsieur Clément Sicard** qui, après un passage à l'IUFM d'Albi, vient de prendre en charge une classe de CE2/CM1. Clément connaissait déjà l'école de Marssac car il a déjà



effectué un stage en 2007/2008. Sa classe compte 21 élèves, ce qu'il considère comme la taille idéale pour réaliser un travail de qualité et de proximité.

Souhaitons-leur une très belle année scolaire... et bienvenue à Marssac sur Tarn.



Première visite de la maison des loisirs et des associations

A l'invitation de la commission municipale en charge des associations, le vendredi 11 septembre, de nombreux présidentes et présidents d'associations se sont retrouvés pour une visite guidée de notre nouvelle maison des loisirs et des associations.

Chacun a pu parcourir les lieux et découvrir les salles, leurs fonctions ainsi que les capacités d'accueil envisageables pour les associations en dehors des horaires du CLAE.

Ce n'était pas une inauguration officielle - celle-ci devrait intervenir avant la fin de l'année - mais plutôt

une prise de contact avec ce nouvel espace public dédié aux loisirs et aux associations.

Tous les participants se sont retrouvés ensuite autour du verre de la convivialité.

La cantine, un moment essentiel dans la vie de nos écoliers

Beaucoup d'élèves de l'école maternelle et primaire prennent leurs repas à la cantine. Nous le savons, ce temps du repas de midi est un moment important dans la vie de nos enfants. Grâce à un personnel compétent, dynamique et attentif, ce moment n'est pas seulement le moment où les élèves mangent. C'est aussi, et tout autant, un temps où, après l'attention du matin, ils se

détendent et où les échanges sociaux sont favorisés.

L'équilibre nutritionnel des repas est respecté. Les fruits, les légumes et le pain sont, à chaque fois que possible, des produits frais, achetés aux commerçants de Marssac, et la cuisinière veille à ce que les menus permettent de couvrir correctement les besoins énergétiques des enfants en protéines de qualité, calcium et fer pour répondre à leur besoins de croissance. Rappelons cependant que ces besoins sont variables d'un individu à l'autre, en fonction de la masse corporelle, du degré d'activité mais aussi de facteurs innés et que les repas de la cantine ne peuvent à eux seuls

assurer l'équilibre alimentaire de chaque enfant. Nous invitons donc les parents à prendre connaissance des menus affichés à l'école et à en tenir compte pour la composition des repas du soir.

La cantine, c'est aussi, pour les agents municipaux travaillant en cuisine ou au service, un domaine régi par une réglementation très stricte, en matière de contrôle de la qualité des aliments et d'hygiène, à laquelle tous les agents concernés ont été formés et continueront à l'être, au fil des changements de la réglementation.

(suite page 10)



Dans les coulisses de notre cantine

Petite souris, notre photographe s'est glissé dans les pas de toutes celles et de tous ceux qui font que nos enfants mangent tous les midis à la cantine. "C'était en juin. Je voulais mieux comprendre le circuit des aliments, la chaîne du froid, les normes de cuisson, qui fait quoi, comment ça marche.

Deux services. Les plus petits d'abord, les plus grands ensuite. Quelques minutes entre les deux ! Pas une pause. Une machine bien huilée au milieu d'allées et venues incessantes sur fond de rumeur enfantine...

Comme à mon habitude, beaucoup d'images. Cette fois-ci pas d'exception à la règle, je suis revenu avec de nombreuses photos. Il a fallu trier, sélectionner. Ces quelques images ne sont que le point de vue subjectif des deux heures que j'ai passées en compagnie du personnel municipal et des animateurs du CLAE : Simone, Joëlle, Marie-José, Joséphine, Maria, Marie-Paule, Martine, Christine, Evelyne, Gilles, Audrey, Elsa, Roselyne, Carole, Sandrine et Fabienne. Partout où j'ai laissé traîner mon objectif, j'ai été reçu avec le sourire. Merci à vous pour la chaleur de votre accueil."

Un repas à la cantine, ça coûte combien ?

Les prix d'un repas pour les familles : **2,98 euros**

Le coût d'un repas pour la collectivité (estimation en 2008) : **5,93 euros**

Ce coût prend en compte l'amortissement du matériel, les salaires du personnel, le prix des denrées, l'entretien des matériels et locaux et les consommations en eau, gaz et électricité.

Malgré la baisse des ressources de la collectivité liée à la diminution de l'aide de l'Etat et l'augmentation des coûts de fonctionnement, les élus ont choisi de ne pas augmenter le prix de la cantine en 2009. Ce choix traduit notre volonté de soutenir les familles dans un contexte socio économique que nous savons difficile pour tous.

Début de journée



Tout est prêt, tout est rangé, en ordre...



Aujourd'hui, fricassée de légumes...



Quelques explications des femmes en blanc sur la préparation des repas



Un cageot de frais



Vite, vite, il faut déjà commencer les cuissons



Préparer et cuire en grande quantité sans oublier les petits plats préparés spécialement pour les régimes alimentaires spécifiques



Pour que tout parte à l'heure vers la cantine

Premier service



C'est parti, le premier service est là ! Il faut aller très vite. Que tous, une fois installés, puissent commencer à manger. Servir chaud, ne rien oublier. C'est ce qu'on appelle "le coup de feu"



En entrée, une part de pizza pour chacun



Les plats sont prêts, il faut maintenant aller servir de table en table.



Quand est-ce qu'on mange ?



Petit point, liste en main pour n'oublier personne...

L'entrée est terminée, il faut déjà servir le plat principal.



Et hop ! C'est prêt, bon appétit !



Cacophonie joyeuse des couverts qui s'entrechoquent, des rires et des conversations



Ne pas oublier l'eau !

Second service



Pas le temps de s'arrêter. Les "grands" du deuxième service arrivent déjà...



...et ils ont l'air d'avoir faim.



Chacun son tour...



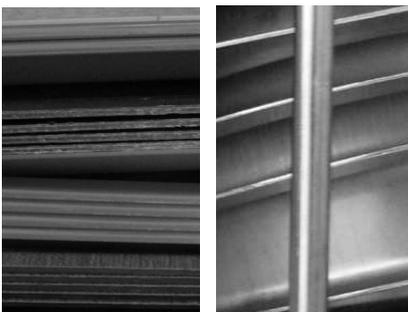
Ranger, débarrasser, laver, nettoyer au fur et à mesure



Pour les grands, chaque table possède son "responsable" en charge d'aller chercher les plats.



Le repas, un moment où se mêlent détente, éclats de rire et conversations "sérieuses"



Il en faut des plats, des bols, des assiettes, des plateaux...





Toujours la liste à la main, vérifier avec la nouvelle équipe si tout est OK !



Le personnel municipal

Préparation des repas :
Simone Bouyssier, Joëlle Escande, Marie-José Di Pumpo,

Service cantine : Joséphine Ludwizak, Maria Ferrer, Marie Paule Bousquet, Martine Giron, Christine Rouquet

Plonge : Evelyne Mahoux

Le personnel du CLAE : Gilles, Audrey, Elsa, Roselyne, Carole, Sandrine, Fabienne.



Chaud devant !

A la fin du repas chacun est invité à trier ses déchets. Direction compost. Bravo les jeunes.

La pause



Les "petits" ont terminé de manger. Les voilà dans la cour, déjà en plein dans leurs jeux. Pour le personnel de la cantine, un peu de calme ça fait du bien, le service fini.

L'ADMR vous invite à son loto annuel

Venez soutenir l'action de l'ADMR
Loto le 24 octobre 2009 à 20h00 à Marssac Salle Municipale

Vous êtes cordialement invités au loto de l'ADMR qui se déroulera **le 24 octobre 2009 à 20h00 à Marssac Salle Municipale** près de la Mairie. Comme chaque année, les lots seront nombreux et importants. Des surprises agréables vous attendent...

Informez votre entourage de cette manifestation et venez nombreux, les recettes du loto nous servent à soutenir des actions sociales auprès des populations fragiles.

Reprise des activités du Club des Aînés Ruraux

Le Club de l'Amitié et des Aînés de Marssac a repris ses activités : Belote, loto et randonnées.

Le 11 Août nous avons pris la gabare pour la croisière Aiguelèze/Albi, restaurant, promenade dans la ville et retour.

Le 3 Septembre c'est un voyage à Belcastel avec la visite du Château de Colombières, propriété du Comte de Lapanouse dans l'Aveyron qui nous a réunis.

Le 15 Septembre, nous avons pique-niqué à la forêt de Sivens .

Prochains rendez-vous : le 13 Octobre nous nous retrouverons pour les anniversaires du 3^{ème} trimestre autour d'un repas qui aura pour thème "la Camargue". Le 14 Novembre ce sont les Nocés d'Or et de Diamant de huit de nos adhérents que nous fêterons et le 15 Décembre nous clôturerons l'année avec un repas et animation

Bonne reprise à tous et bienvenue aux nouveaux arrivants.

La Présidente, Nicole Roche
Contact : 05 63 55 41 07



Donner votre point de vue,
 proposer ou animer des
 rubriques... contactez

Pascal Crépin

06 37 74 30 54

pascal.crepin@wanadoo.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr

Venez chanter !

La chorale **MELODIE'NSOL** vous accueille chaque **jeudi soir de 20h à 22h**, à la salle Municipale (sur la scène) de Marssac où vous chanterez de la variété dans une ambiance conviviale.

Que du plaisir à la clé !

Essai gratuit pour votre 1^{ère} séance.

Renseignements au 05 63 41 12 97 ou 06 19 96 94 47



Le centre de loisirs de la Clé des Champs accueille vos enfants dès l'âge de 3 ans, tous les mercredis et vacances scolaires à partir du mercredi 9 septembre. A la journée, à la ½ journée, avec ou sans repas, à partir de 7h30 jusqu'à 18h30, l'accueil se veut le plus souple possible, pour les enfants et les parents.

Il y a 3 lieux d'accueil : Florentin, Lagrave et Marssac, les petites et moyennes sections maternelles étant accueillies uniquement à Florentin. Les enfants sont amenés sur leur site d'activités avec un bus (départ de la navette à 8h30).

2 lieux d'activités : Petites et moyennes sections maternelles à Florentin, à partir de la grande section à Marssac. **Au programme des plus petits** : un atelier «autour des livres et des histoires» où ils découvrent livre tactile, livre mobile, la reliure..., des activités manuelles et de création, des activités cuisine, des jeux d'extérieur : jeux de chat, poisson pêcheur, des activités d'expression, des parcours de motricité... **Pour les enfants à partir de la grande section** : l'atelier «Les mystères du livre» sera source de découvertes et de nombreuses surprises, préparation de l'émission de radio, atelier Origami, des activités manuelles : boîte à bijoux, peinture volumineuse..., de grands jeux d'extérieur : poule-renard-vipère, l'horloge, le marché..., l'organisation d'un grand jeu pour la Journée de la Paix mais aussi des activités répondant aux envies des enfants et à leurs demandes.

L'équipe d'animation propose aussi **plusieurs clubs d'activités** aux enfants et aux jeunes.

Le mercredi matin : de 9h30 à 11h30 club THEÂTRE pour les enfants du CE2 au CM2 à Lagrave ; De 10h à 11h 30 EVEIL MUSICAL pour les enfants de petites et moyennes sections maternelles à Florentin. Le mercredi après-midi de 14h à 16h, à Lagrave : club CHANTS ET MUSIQUE pour les enfants de la grande section au CM2 et club THEATRE ET VIDEO pour les jeunes à partir de la

La rentrée avec La clé des champs

6ème. De 17h30 à 18h30, à Marssac, club PERCUSSIONS AFRICAINES pour les jeunes, à partir de la 6ème. Le vendredi, à Marssac, club HIP HOP de 17h à 18h pour les enfants du CP au CM2, de 18h à 19h pour les jeunes, à partir de la 6ème. Il reste encore quelques places, dépêchez-vous !



Le Centre de Loisirs sera ouvert pour les vacances de Toussaint du lundi 26 octobre au mercredi 4 novembre 2009.

Pour inscrire un enfant aux activités de la Clé des Champs il faut au préalable remplir un dossier de renseignements au bureau de l'association : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Pièces à fournir : photocopie de l'avis d'imposition 2007, carnet de santé de l'enfant, carte loisirs CAF ou Pass MSA.

Aucun enfant ne sera accepté sans fiche de renseignements préalablement remplie.

Bureau de l'association
Clé des Champs, 19 rue de la Mairie
81150 LAGRAVE.
05.63.81.51.02 / 09.77.96.70.70
lacle.deschamps@wanadoo.fr

Marssac aventure

La passion du sport



Départ de nos vététistes



Une paire de lunettes offerte par MILLOT OPTIC à Marssac



Les "Mécanos", ô combien utiles, des Cycles CELESTIN à Albi et, au centre, Cédric COUTOULY (participant au Tour de France en 2007)

Le 6 septembre 2009 le soleil était au rendez-vous ainsi que les nombreux participants. Une centaine de vététistes ont pu découvrir nos 3 parcours de VTT : 20 - 40 - 60 kms aux alentours de Marssac.

Les ravitaillements toujours aussi copieux et appréciés notamment celui de la Maison de retraite "Les blés d'or" à Castelnau de Lévis. Un grand merci.

Les 50 marcheurs étaient aussi de la partie. Ils ont pu apprécier la rando et le ravitaillement au bord du Tarn à Lagrave.

Au retour certains de nos randonneurs ont été les heureux gagnants de lots offerts par nos partenaires. Merci pour leurs lots à MILLOT OPTIC, le TABAC PRESSE LEGRAND, les cycles CELESTIN d'Albi, la bijouterie GALOU Gaillac - Carmaux.

Pour clôturer cette matinée tous les participants se sont retrouvés autour d'un verre et d'une grillade.

Nous remercions les commerçants : Les douceurs du Terroir, les boulangeries GEYER et "chez Claude", la biscuiterie "délices du pays tarnais", la biscuiterie Bruyère de Lagrave ainsi que la Mairie de Marssac pour leurs participations.

Merci aux nombreux bénévoles qui oeuvrent autour de Marssac Aventure.

Nous vous donnons RDV à toutes et à tous pour les 10 ans de notre association en 2010.

PS : MARSSAC AVENTURE va voir le jour sur internet, nous vous en parlerons lors d'un prochain numéro.

Les membres de Marssac Aventure





- CONSEIL MUNICIPAL - Séance du jeudi 18 juin 2009 à 20 heures 30

L'an deux mille neuf et le jeudi dix-huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents :

Anne-Marie ROSÉ, Maire ;
Bruno DORÉ, Pascal CRÉPIN, Lydie PICARONIE, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Jean-Pierre PUJOL, Adjoints ;
Jean BANQUET, Véronique BOSC, Dominique FERRIÈRE, Cendrine GATUMEL, Christiane GÉLIS, Thierry MALLÉ, Isabelle NESPOULOUS, Jean-Charles NEHR, Philippe NEUVILLE, Gilbert ROCHE, Thierry STÉFANON, Christelle SUAU, Isabelle VILAS, Jean-François VINCENT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Colette DURAND représentée par Isabelle NESPOULOUS
Bruno LADoucETTE représenté par Anne-Marie ROSÉ

Absent : Jean-Marc WISNIEWSKI

Secrétaire de séance : Véronique Bosc

Madame le Maire ouvre la séance en sollicitant les observations au compte-rendu du dernier conseil.

Après discussion sur les termes des observations il est convenu de retenir les modifications suivantes :

A la phrase " Monsieur Jean-François VINCENT s'interroge sur l'opportunité d'un emprunt de 300 000 euros alors que l'on a un excédent d'investissement de 373 000 euros" sont ajoutées les mentions suivantes telles que transmises par mail par Monsieur VINCENT : "il rappelle qu'il avait émis des réserves sur l'opportunité de cet emprunt en commission financière (17 octobre 2008). Il s'étonne d'autre part que la municipalité ne connaisse pas le niveau de sa trésorerie : c'est pour lui un élément indispensable pour juger de l'opportunité d'un emprunt et de la date de mise à disposition des fonds. Monsieur Jean BANQUET émet le souhait que la commission des finances puisse rencontrer Madame la Trésorière afin qu'elle nous rappelle ses recommandations en la matière".

Concernant cette modification Madame Anne ROUME-

GAS rappelle à Monsieur VINCENT que dans le compte-rendu de la commission finances du 17 octobre 2008, disponible en mairie, il est indiqué que la commission des finances, dont il fait partie, a bien donné son accord pour ce prêt, sans mention d'observations particulières de sa part.

Madame le Maire, de son côté, rappelle que la Trésorerie avait été interrogée sur le niveau de la trésorerie de la commune, que celui-ci a été pris en compte au moment de l'emprunt mais que ce n'est pas le seul élément, compte-tenu du contexte de crise fin 2008 et du risque d'élévation rapide des taux qui en découlait. Elle précise en outre que, depuis le dernier conseil, elle a demandé à la Trésorerie de communiquer tous les 15 jours par écrit, et pas seulement oralement, le niveau de la trésorerie de la commune, ce qui se fait maintenant.

La phrase "Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 9 voix pour, 5 voix contre et 9 abstentions de permettre la réalisation d'un collectif à R+2 par Tarn Habitat sur la ZAC du Bourdelas." est remplacée par : "après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 9 voix pour (Bruno DORÉ, Pascal CRÉPIN, Bruno LADoucETTE, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Gilbert ROCHE, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Anne-Marie ROSÉ, Jean-Pierre PUJOL) 5 voix contre (Dominique FERRIÈRE, Christiane GÉLIS, Jean-Charles NEHR, Thierry STÉFANON, Jean -Marc WISNIEWSKI) et 9 abstentions (Jean BANQUET, Véronique BOSC, Colette DURAND, Cendrine GATUMEL, Isabelle NESPOULOUS, Philippe NEUVILLE, Christelle SUAU, Isabelle VILAS, Jean-François VINCENT), de permettre la réalisation d'un collectif à R+2 par Tarn Habitat sur la ZAC du Bourdelas".

Madame le Maire indique que désormais, comme indiqué dans la loi, lorsque des élus souhaiteront faire apparaître leur noms et position dans les comptes-rendus, ils devront demander, avant le vote, à ce que le conseil se prononce pour un vote public.

Le compte rendu ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire sollicite ensuite l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour la délibération :

SDET - Eclairage Public 2009

Cette demande est acceptée à l'unanimité. Monsieur Philippe NEUVILLE souligne cependant que c'est une opération prévue de longue date et que l'on aurait pu l'inscrire à l'ordre du jour lors de l'envoi de la convocation.



L'ordre du jour est ensuite abordé.

Informations sur les décisions prise par Madame le Maire dans le cadre de la délégation qu'elle a reçue du conseil municipal le 9 juillet 2008.

Requête déposée par M. et Mme GIBRAT contre la décision de placer leur propriété en zone destinée aux installations sportives dans le Plan Local d'Urbanisme : madame le Maire a pris la décision d'ester devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux en défenseur dans cette affaire qui oppose la Commune de Marssac à Monsieur et Madame GIBRAT.

BUDGET 2009 COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Madame le Maire propose de modifier les ouvertures de crédits au Budget 2009 comme suit :

Section d'Investissement

·Ecritures comptables consécutives à une vente de terrain à l'euro symbolique :

Recette

Compte 1328/041 Autres subventions + 150 euros

Dépenses

Compte 2111/041 Terrains nus + 150 euros

Compte 2111/21 + 500 euros

Chapitre 020

Dépenses imprévues d'investissement - 500 euros

·Ajustements des crédits des opérations d'investissement

Dépenses

Chapitre 020

Dépenses imprévues d'investissement - 33 500 euros

Opération 521/ Voirie 2008

Compte 2315 Immobilisations en cours-inst.techn.
+ 2 500 euros

Opération 542/ Aménagements sportifs 2009

Compte 2188 Autres immobilisations corporelles
+ 8 000 euros

Opération 527/Sécurisation Voirie 2009

Compte 2315 Immobilisations en cours-inst.techn.
+ 23 000 euros

Section de Fonctionnement

A l'article 6574, des sommes ont été inscrites sans être affectées à des associations sous réserve de la réalisation de certains projets. Compte tenu de la réalisation du feu d'artifice lors des fêtes de Marssac, il est décidé de rajouter : 1500 euros au Comité des Fêtes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 3 abstentions :

- VALIDE la modification des ouvertures de crédits au Budget Commune

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES : ADMISSION EN NON VALEUR

Madame le Maire informe l'assemblée de l'impossibilité constatée par le Trésor Public de recouvrer les produits suivants :

Budget Commune 2009	869.72
Exercice 2009	
cantine 2006	17.96
cantine 2007	134.1
collecte déchets 2007	10
cantine 2005	117.28
cantine 2006	485.74
classe découverte 2006	90
cantine 2007	4.18
cantine 2008	10.46
Budget Assainissement	8.40
Exercice 2009 - 2007/2008	8.40

Afin de régulariser les produits irrécouvrables dans les comptes de la commune, Madame Le Maire demande que ceux-ci soient admis en non valeur pour la somme de :

- 869.72 euros au budget principal de la commune
- 8.40 euros au budget assainissement de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-D'ADMETTRE en non valeur le montant de ces produits irrécouvrables.

Madame Lydie PICARONIE, Adjointe en charge du domaine Social - Solidarité - Handicap, rappelle que plusieurs familles de la commune connaissent des difficultés sociales et souligne qu'un effort de collaboration est fait entre les services municipaux et la Trésorerie, pour suivre ces dossiers et aider les familles à se mobiliser pour faire face à leurs obligations avant que leurs dettes s'accroissent.

FRAIS DE DEPLACEMENTS DES ELUS

Madame le Maire propose d'indemniser les élus appelés à utiliser leur véhicule personnel pour représenter la Commune, quel que soit l'organe dans lequel ils sont appelés à la représenter.



Les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions seront remboursées sur présentation d'un ordre de mission signé par le Maire et d'un état des frais de déplacements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, par 19 voix pour et 3 abstentions

- DE REMBOURSER les élus de leurs frais de déplacements selon le barème de la Fonction Publique Territoriale, conformément à l'article 2123-18 du Code des Collectivités Locales et du décret 90-437 du 28-05-1990.

**MISE EN PLACE D'UN PLATEAU TRAVERSANT
DEMANDE D'AIDE AU CONSEIL GENERAL DU TARN AU
TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Madame le Maire informe l'Assemblée que, conformément au décret n° 85-261 du 22 février 1985 (dernière modification 24 janvier 2005), relatif à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière, le département peut attribuer une aide aux communes ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales, de transport en commun et de parcs de stationnement. Elle rappelle que la commune n'a pas sollicité cette aide depuis l'année 2005 et propose de déposer un dossier dans le cadre d'une politique de limitation de la vitesse et de mise en sécurité des axes de communication sur le territoire communal.

Monsieur Bruno DORE, adjoint urbanisme travaux rappelle au conseil municipal le projet qui a été inscrit au Budget Communal 2009 : en mai 2008, les élus ont averti les services du Conseil Général sur deux points : la hausse du trafic et la vitesse des véhicules ressentie excessive sur la RD22. En décembre 2008, Madame le Maire a provoqué une rencontre sur site avec les responsables de la sécurité routière du Conseil Général (Messieurs Granier et Faferek) qui lui ont suggéré la pose d'un plateau traversant, ouvrage permettant de casser la vitesse à l'entrée de l'agglomération et de sécuriser la sortie des habitants, riverains de la route de Lagrave. Suite à cette rencontre, tous les aspects du dossier ayant été étudiés et la demande ayant été faite au Conseil Général, celui-ci a émis un avis favorable sur le principe de cet aménagement le 23 avril 2009.

Le projet est aujourd'hui arrêté comme suit :
Petit aménagement de sécurité en zone urbaine / Mise en place d'un plateau traversant

Plan de financement

Dépenses		
	Montant HT	Montant TTC
Total	32 619.52	39012.95
Cheminevements Piétonniers	32 619.52	39 012.95

Recettes	
	Montant
Total	39 012.95
Conseil Général 25%du HT	8 154.88
Conseil Régional 25%du HT	8 154.88
Autofinancement	22 703.19

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

-DE SOLLICITER auprès du Conseil Général du Tarn une aide financière au titre de la répartition des amendes de police d'un montant égal à 3177.06 euros.

**MAISON DES LOISIRS ET DES ASSOCIATIONS
DEMANDE D'AIDE AU CONSEIL GENERAL DU TARN AU
TITRE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Madame le Maire informe l'assemblée de la décision du Conseil général du Tarn, malgré la diminution de ses marges de manœuvre financières, de " maintenir son soutien en faveur d'un aménagement équilibré et cohérent de l'espace tarnais, action qui s'exerce au travers du Fonds de Développement territorial (F.D.T.). L'Assemblée départementale a décidé d'une part de reconduire le programme F.D.T. pour la période 2009-2011, et, d'autre part, d'intégrer les projets de développement des communes de plus de 2000 habitants au sein de la procédure négociée des contrats Atout-Tarn ".

Dans ce cadre, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention pour l'opération Maison des loisirs et des associations dont le Plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses		
	Montant HT	Montant TTC
Total	42010.17	49689.28
stabilisé + gazon (fourniture et pose)	25345.00	30312.62
clôture (fourniture)	1916.47	2292.10
cheminement piéton	1091.94	1305.96
aménagement paysager	5656.76	6210.60
balustrade	3000.00	3588.00
divers agencements de sécurité	5000.00	5980.00

Recettes	
	Montant
Total	49689.28
Conseil Général 25% du HT	10 502.54
Autofinancement	39 186.74



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- DE SOLLICITER auprès du Conseil Général du Tarn une aide financière au titre du fonds de développement territorial d'un montant égal à 10 502.54 euros pour l'opération susmentionnée.

RESTAURATION DE L'EGLISE, DEMANDE D'AIDE AU CONSEIL GENERAL DU TARN AU TITRE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Madame le Maire informe l'assemblée de la décision du Conseil général du Tarn, malgré la diminution de ses marges de manœuvre financières, de " maintenir son soutien en faveur d'un aménagement équilibré et cohérent de l'espace tarnais, action qui s'exerce au travers du Fonds de Développement territorial (F.D.T.). L'Assemblée départementale a décidé d'une part de reconduire le programme F.D.T. pour la période 2009-2011, et, d'autre part, d'intégrer les projets de développement des communes de plus de 2000 habitants au sein de la procédure négociée des contrats Atout-Tarn ".

Dans ce cadre, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention pour l'opération Restauration de l'Eglise dont le Plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses		
	Montant HT	Montant TTC
Total	23 982,08	28 682,57
travaux d'enduits	23 982,08	28 682,57

Recettes	
Total	28 682,57
Conseil Général 25% du HT	5 995,52
Fondation du patrimoine 5% du HT	1 199,104
Autofinancement	21 487,94

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

-DE SOLLICITER auprès du Conseil Général du Tarn une aide financière au titre du fonds de développement territorial d'un montant égal à 5 995.52 euros pour l'opération susmentionnée.

-DE SOLLICITER auprès de la Fondation du Patrimoine une aide financière d'un montant égal à 1 199.10 euros pour l'opération susmentionnée.

MISE AUX NORMES STADE SAINT- MAURY DEMANDE D'AIDE AU CONSEIL GENERAL DU TARN AU TITRE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Madame le Maire informe l'assemblée de la décision du

Conseil général du Tarn, malgré la diminution de ses marges de manœuvre financières, de " maintenir son soutien en faveur d'un aménagement équilibré et cohérent de l'espace tarnais, action qui s'exerce au travers du Fonds de Développement territorial (F.D.T.). L'Assemblée départementale a décidé d'une part de reconduire le programme F.D.T. pour la période 2009-2011, et, d'autre part, d'intégrer les projets de développement des communes de plus de 2000 habitants au sein de la procédure négociée des contrats Atout-Tarn ".

Dans ce cadre, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention pour l'opération Mise aux Normes Stade Saint- Maury dont le Plan de Financement s'établit comme suit :

Dépenses		
	Montant HT	Montant TTC
Total	41 457.08	49 582.67
Electricité (vestiaires)	895.46	1 070.97
Electricité (terrain foot)	2 733.04	3 268.72
Electricité (terrain rugby)	3 318.58	3 969.02
Clôture (dépose, fourniture et pose)	11 010.00	13 167.96
Rénovation intérieure (portes, carrelages, sanitaires)	23 500.00	28 106.00

Recettes	
Total	49 582.67
Conseil Général 25% du HT	10 364.27
Autofinancement	39 218.40

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

-DE SOLLICITER auprès du Conseil Général du Tarn une aide financière au titre du fonds de développement territorial d'un montant égal à 10 364.27 euros pour l'opération susmentionnée.

Monsieur Jean-Pierre PUJOL indique que la ligue Midi-Pyrénées de Football pourra peut-être contribuer financièrement à ces travaux.

ECONOMIES D'ENERGIE/FENETRES DE L'ECOLE PRIMAIRE DEMANDE D'AIDE AU CONSEIL GENERAL DU TARN AU TITRE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Madame le Maire informe l'assemblée de la décision du Conseil général du Tarn, malgré la diminution de ses marges de manœuvre financières, de " maintenir son soutien en faveur d'un aménagement équilibré et cohérent de l'espace tarnais, action qui s'exerce au travers du Fonds de Développement territorial (F.D.T.). L'Assemblée départementale a décidé d'une part de reconduire le programme F.D.T. pour la période 2009-2011, et, d'autre part, d'intégrer les projets de développement des communes de plus de 2000 habitants au



sein de la procédure négociée des contrats Atout-Tarn".

Dans ce cadre, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention pour l'opération.

Economies d'Energie/Fenêtres de l'école primaire dont le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses		
	Montant HT	Montant TTC
Total	19 411.93	23 216.67
Remplacement des fenêtres	16 900.00	20 212.40
Film athermique école	1 945.68	2 327.03
Film athermique salle informatique de l'école	288.53	345.08
Film athermique bureau du directeur	277.72	332.15

Recettes	
	Montant
Total	23 216.67
Conseil Général 25%du HT	4 852.98
Autofinancement	18 363.69

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

-DE SOLLICITER auprès du Conseil Général du Tarn une aide financière au titre du fonds de développement territorial d'un montant égal à 4 852.98 euros pour l'opération susmentionnée.

-D'AUTORISER LE MAIRE A SIGNER la convention territoriale fixant les conditions de l'attribution de cette aide à la commune

ZONE DE LOISIRS JEUNES

DEMANDE D'AIDE AU CONSEIL GENERAL DU TARN AU TITRE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Madame le Maire informe l'assemblée de la décision du Conseil général du Tarn, malgré la diminution de ses marges de manœuvre financières, de " maintenir son soutien en faveur d'un aménagement équilibré et cohérent de l'espace tarnais, action qui s'exerce au travers du Fonds de Développement territorial (F.D.T.). L'Assemblée départementale a décidé d'une part de reconduire le programme F.D.T. pour la période 2009-2011, et, d'autre part, d'intégrer les projets de développement des communes de plus de 2000 habitants au sein de la procédure négociée des contrats Atouts-Tarn".

Dans ce cadre, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention pour l'opération Zone de loisirs Jeunes dont le plan de Financement s'établit comme suit :

Dépenses		
	Montant HT	Montant TTC
Total	17375.5	20781.10
Skate park	9110	10895.56
Jeu coccinelle	790	944.84
Jeu piccolo	4016.5	4803.73
Dalles	790	944.84
Colle pour dalles	54	64.58
Corbeilles (5)	605	723.58
Bancs (2)	990	
Table	1020	

Recettes	
	Montant
Total	20 781.10
Conseil Général 25% du HT	4 343.87
Autofinancement	16 437.22

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

-DE SOLLICITER auprès du Conseil Général du Tarn une aide financière au titre du fonds de développement territorial d'un montant égal à 4 343.87 euros pour l'opération susmentionnée.

DEPLACEMENTS DOUX / CHEMINEMENTS PIETONNIERS

INSCRIPTION A LA CONVENTION TERRITORIALE DE L'ALBIGEOIS

Madame le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'obtenir un soutien financier du Conseil Général du Tarn et du Conseil Régional Midi-Pyrénées dans le cadre de la Convention Territoriale de l'Albigeois portée par la C2A.

Dans ce cadre, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention pour l'opération

Déplacements Doux/Cheminements Piétonniers dont le Plan de Financement pour l'année 2009 s'établit comme suit :

Dépenses		
	Montant HT	Montant TTC
Total	32 619.52	39012.95
Cheminements Piétonniers	32 619.52	39 012.95

Recettes	
	Montant
Total	39 012.95
Conseil Général 25%du HT	8 154.88
Conseil Régional 25%du HT	8 154.88
Autofinancement	22 703.19

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- DE DEMANDER L'INSCRIPTION DE CE PROJET à la convention territoriale de l'Albigeois,

- DE SOLLICITER auprès du Conseil Général du Tarn une aide financière au titre du fond de développement territorial d'un montant égal à 8 154.88 euros pour l'opération susmentionnée.

- DE SOLLICITER auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées une aide financière d'un montant égal à 8 154.88 euros pour l'opération susmentionnée.

**PROJET DE COMPLEXE POLYVALENT
INSCRIPTION A LA CONVENTION TERRITORIALE DE
L'ALBIGEOIS**

Madame le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'obtenir un soutien financier du Conseil Général du Tarn et du Conseil Régional Midi-Pyrénées dans le cadre de la Convention Territoriale de l'Albigeois portée par la C2A.

Dans ce cadre, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention pour l'opération Complexe Polyvalent dont le plan de Financement s'établit comme suit :

Dépenses		
	Montant HT	Montant TTC
Total	1 500 000.00	

Recettes	
Total	1 794 000.00
Conseil Général 25%du HT	375 000.00
Conseil Régional 25%du HT	375 000.00
Autofinancement	1 044 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- DE DEMANDER L'INSCRIPTION DE CE PROJET à la convention territoriale de l'Albigeois,

-DE SOLLICITER auprès du Conseil Général du Tarn une aide financière au titre du fond de développement territorial d'un montant égal à 375 000.00 euros pour l'opération susmentionnée.

- DE SOLLICITER auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées une aide financière d'un montant égal à 375 000.00 euros pour l'opération susmentionnée.

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC/
ERDF**

Madame le Maire indique à l'assemblée que le montant revalorisé de la redevance d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages de transport et de

distribution électrique s'élève à 358 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE la perception de cette redevance.

**ANIMATION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES -
AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES DE L'ANIMATEUR
VACATAIRE**

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal réuni le 07 novembre 2008 avait autorisé le recrutement d'un vacataire pour l'animation du "Conseil Municipal Jeunes" à hauteur de vingt-quatre heures pour l'année scolaire. Ce crédit horaire s'avérant insuffisant au vu du travail de préparation des séances, elle propose d'y rajouter vingt six heures pour poursuivre l'action jusqu'à la fin de l'année civile 2009.

Cet animateur sera rétribué sur la base d'un emploi d'Adjoint d'Animation de 2e classe, échelle 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Madame le Maire à augmenter de vingt six heures la vacation de l'animateur du Conseil Municipal Jeunes.

Il est rappelé que William CHEVRE assure l'animation du Conseil Municipal Jeunes et qu'il est appuyé par les élus prenant part à cette action à savoir : Lydie PICARONIE, Colette DURAND, Véronique BOSC, Dominique FERRIERE, Cendrine GATUMEL et Anne ROUMEGAS-PORCHE.

**APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIAEP
DU GAILLACOIS**

Madame le Maire rend compte des modifications de l'article 2 des statuts du SIAEP du Gaillacois concernant le " champ d'application et attributions ". Cette modification de statut a reçu un avis favorable de la part du Préfet en date du 31 mars 2009, le SIAEPG l'ayant validée lors de son Comité Syndical du 2 avril 2009.

Vu l'avis favorable du Préfet en date du 31 mars 2009, Vu la délibération du SIAEPG en date du 2 avril 2009,

Les statuts antérieurs prévoyaient :

Article 2 : CHAMP D'ACTION ET ATTRIBUTIONS

Le champ d'action du Syndicat Intercommunal



d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois est constitué par la totalité du territoire des communes adhérentes à l'exception des communes de Gaillac et de Graulhet pour lesquelles le syndicat n'intervient que sur une partie du territoire communal.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois a pour objet principal :

- la réalisation d'études générales et nécessaires à la bonne marche de l'activité syndicale ;
- le pompage, le traitement et la distribution d'eau potable ainsi que la facturation des différentes prestations ou fournitures afférentes à l'activité syndicale ;
- l'entretien, l'extension, le renforcement et la création de réseaux de distribution d'eau potable sur le territoire des communes membres ainsi que sur certaines portions de communes limitrophes quand les conditions techniques s'y prêtent ;
- la pose et l'entretien pour le compte et sous la responsabilité des communes membres des hydrants, destinés à la lutte contre les incendies, posés sur le réseau syndical ;

Le syndicat peut aussi :

- à l'occasion de travaux d'alimentation en eau potable, installer et mettre à disposition par convention des fourreaux pour des liaisons téléphoniques ou équivalentes ; réaliser et facturer des travaux relatifs à d'autres prestations (assainissement, pose de gaines, etc.) sous la responsabilité d'un maître d'œuvre agréé ;
- participer, dans la mesure de ses moyens, au conseil des communes dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de la défense incendie ;
- participer à des actions d'information sur l'eau potable auprès des habitants des communes membres ;
- participer à des programmes de développement de l'accès à l'eau potable au profit d'autres collectivités.

Les nouveaux statuts dont le projet a été approuvé par la Préfecture en date du 31 mars 2009 prévoient :

Article 2 : CHAMP D'ACTION ET ATTRIBUTIONS

Le champ d'action du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois est constitué par la totalité du territoire des communes adhérentes à l'exception des communes de Gaillac et de Graulhet pour lesquelles le Syndicat n'intervient que sur une partie du territoire communal.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois a pour objet principal :

- la réalisation d'études générales et spécifiques nécessaires à la bonne marche de l'activité syndicale ;
- le pompage, le traitement et la distribution d'eau

potable ainsi que la facturation des différentes prestations ou fournitures afférentes à l'activité syndicale ;

- l'entretien, l'extension, le renforcement et la création de réseaux de distribution d'eau potable sur le territoire des communes membres ainsi que sur certaines portions de communes limitrophes quand les conditions techniques s'y prêtent ;
- la pose et l'entretien pour le compte et sous la responsabilité des communes membres des hydrants, destinés à la lutte contre les incendies, posés sur le réseau syndical ;

Le Syndicat peut aussi à titre accessoire :

- à l'occasion de travaux d'alimentation en eau potable, installer et mettre à disposition par convention des fourreaux pour des liaisons téléphoniques ou équivalentes ; réaliser et facturer des travaux relatifs à d'autres prestations (assainissement, pose de gaines, etc.) sous la responsabilité d'un maître d'œuvre agréé ;
- participer, dans la mesure de ses moyens, au conseil des communes dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de la défense incendie ;
- participer à des actions d'information sur l'eau potable auprès des habitants des communes membres ;
- participer à des programmes de développement de l'accès à l'eau potable au profit d'autres collectivités.
- assurer des prestations relatives à l'assainissement collectif et non collectif au plan technique et administratif : gestion de la facturation, mise en place de canalisations en tranchées communes, prestations permettant de faire face à des situations exceptionnelles dans le cadre de la solidarité entre les communes (tempêtes, coupure d'électricité, mesures d'urgences...).

Il peut aussi, à titre accessoire et pour le compte de communes, établissements publics de coopération intercommunale ou de syndicats mixtes, non adhérent situés en continuité du réseau syndical et dans le cadre du champ d'actions ci-dessus défini :

- * intervenir par convention en qualité de prestataire de service,
- * gérer le service public de l'eau sous la forme d'une délégation de service public ou toute forme prévue par la Loi.

Cette habilitation concerne obligatoirement des activités présentant un intérêt public et qui ont un lien avec l'objet statutaire du syndicat.

Le syndicat est mis en concurrence lorsque le contrat est dans le champ concurrentiel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications apportées à l'article 2



des statuts du SIAEPG,

- ADOPTE les statuts consolidés résultant de ces modifications et à annexer à la présente délibération.

SDET - PROJET ECLAIRAGE PUBLIC 2009 CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE

Madame le Maire informe les élus que le Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn propose ses compétences pour les travaux désignés :
"Extension Eclairage Public "Rue des Lizes"

La participation demandée à la Commune pour ces travaux sera du montant TTC de l'opération diminué de l'aide financière du SDET, (qui est de 50 % du montant H.T de l'opération jusqu'à concurrence de 25 000 euros H.T.).

Madame le Maire indique que le montant de l'opération est estimé à 29 900 euros TTC, suivi des travaux compris, arrondi à un montant supérieur afin de pallier tout imprévu. Il y aura remise d'ouvrage et intégration dans le patrimoine communal, donnant droit au FCTVA.

Madame le Maire propose au Conseil de donner au Syndicat Départemental un mandat de maîtrise d'ouvrage délégué pour la réalisation des opérations précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Madame le Maire.
- AUTORISE Madame le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention ainsi que les pièces s'y rapportant.

Monsieur DORÉ précise que l'opération initialement prévue aurait coûté 42 500 euros. Aussi, afin de limiter le coût sur la commune, seule une partie des travaux sera réalisée cette année sur la rue des Lizes, le reste devant être programmé l'année prochaine. En effet, pour bénéficier du maximum de la subvention, il faut rester dans l'enveloppe de 25 000 euros HT par an. Ces travaux devraient être réalisés d'ici fin Juillet 2009.

INFORMATIONS

ECOLES

Madame le Maire informe l'Assemblée du départ de Monsieur ESTIVAL, Directeur de l'Ecole. Elle rappelle qu'à la rentrée l'école comptera 13 classes au lieu de 14, 5 classes en maternelle et 8 en primaire.

Concernant la disparition du Réseau des Ecoles Rurales, du fait de la suppression du poste de Monsieur Derrey qui en assurait l'animation, Madame le Maire indique qu'elle a informé les enseignants, au cours du conseil d'école de juin, que la commune pourrait maintenir le financement actuel de 10 euros par an et par élève pour poursuivre des actions d'animation sous réserve d'avoir un interlocuteur clairement identifié en capacité de présenter un projet et une programmation bien définis.

PASSEPORT BIOMETRIQUE

Madame le Maire indique qu'elle a été sollicitée par le Secrétaire Général de la Préfecture pour l'installation d'une borne destinée aux passeports biométriques. Elle précise que la Préfecture a fait une demande identique aux communes d'Albi et du Séquestre et qu'à ce jour ces deux communes ont refusé. Compte -tenu de ce contexte et de la charge financière que représenterait le fonctionnement de ce service, insuffisamment compensée par l'indemnité annuelle promise par l'Etat, elle n'a pas donné de suite à cette demande.

CONVENTION TERRITORIALE

Une réunion de programmation des projets à réaliser en 2009 dans le cadre de la Convention territoriale de l'albigeois s'est tenue en présence du Conseil Régional, du Conseil Général et de la C2A.

La C2A a refusé la demande faite par le Conseil Régional de prioriser les projets présentés dans le cadre de la Convention. Elle indique par ailleurs que 60 % des fonds au minimum iront à des projets communautaires, les 40 % restants étant destinés à des projets déposés par les communes, les Offices du Tourisme ou les CCAS.

Monsieur Philippe NEUVILLE trouve logique la demande de priorisation qui incite l'agglomération à avoir une véritable stratégie de collectivité territoriale.

Madame le Maire souligne que les maires ont refusé cette priorisation à l'unanimité.

SECURITE PLATEAU TRAVERSANT

Monsieur Philippe NEUVILLE souhaite que la gendarmerie soit saisie sur les aménagements nécessaires autour du plateau traversant route de Lagrave. Monsieur Bruno DORÉ indique qu'ils ont déjà été questionnés et qu'aucun aménagement supplémentaire n'est nécessaire.

CALENDRIER

- * 19/06/2009 : Kermesse de l'Ecole
- * 20/06/2009 : Challenge Manu
- * 04/07/2009 : Forum des Associations
- * 09/07/2009 : 18h30 commission du personnel



C2A

Madame Christel SUAU questionne Madame le Maire au sujet d'un éventuel élargissement de la compétence assainissement de la C2A.

Madame le Maire indique que la C2A souhaite élargir ses compétences et que deux sujets sont actuellement à l'étude :

- accroître le champ de compétences sur l'assainissement,
- prendre la compétence voirie.

Elle rappelle que rien n'est décidé mais que de nouvelles compétences permettraient d'accroître le coefficient d'intégration fiscale de l'agglomération et donc le montant de dotation globale de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération.

MARCHE

Madame Anne ROUMEGAS-PORCHE rend compte de la réunion avec les commerçants du marché en vue de la dynamisation de ce dernier. Il semble que la fréquentation soit moins importante qu'avant. Toutefois la création d'une association est en cours, dans le but de réaliser des animations. Cette association pourrait bénéficier d'une subvention communale qui serait compensée par la recette des droits de place.

Madame Cendrine GATUMEL regrette que l'on attribue une subvention aussi facilement à des commerçants alors que pour les animations à l'école on est plus réticent.

Madame le Maire rappelle que le marché est un lieu de rencontres qui favorise le lien social qu'il est normal d'aider à son maintien et à son développement. Elle précise par ailleurs qu'il n'y a aucune réticence de sa part à financer les actions d'animations de l'école sous réserve qu'elles s'inscrivent dans un contrat clairement défini avec un interlocuteur identifié, quel qu'il soit : association de parents, directeur de l'école, SIVU des Rives du Tarn....

Monsieur Philippe NEUVILLE indique que la meilleure animation sur le marché serait la venue de commerçants proposant de meilleurs produits à de meilleurs prix.

Monsieur Thierry MALLÉ souligne la nécessité d'établir un équilibre entre les commerçants sédentaires et les commerçants du marché.

TRAVAUX RN 88

Monsieur Jean BANQUET souhaite que la commune se

positionne auprès de la DIRSO pour obtenir le maintien d'une voie élargie avec séparation centrale Rue Laënnec après la fin de la déviation. Monsieur Bruno DORE et Madame Anne-Marie ROSE indiquent que ces éléments sont en cours de négociation ainsi que le maintien de l'éclairage public le long de la rue Laënnec.

SYNDICAT DE RIVIERES TARN

Monsieur Jean BANQUET propose de déposer un dossier concernant la carrière dans le cadre de la lutte contre l'eutrophisation engagée par le Syndicat.

Madame le Maire doit prochainement rencontrer Mme Livinec et lui fera part de cette demande.

Monsieur Thierry MALLE rend compte de la réunion concernant l'effondrement des berges du Tarn. Il souligne l'importance de l'étude qui est lancée à cet effet par le Syndicat.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h58.

La vie de notre commune

IMPORTANT
Réunion publique
le vendredi
13 novembre 2009
à 20h salle de la Mairie

ZAC du Bourdelas
présentation du programme prévisionnel d'urbanisation

Ordures ménagères
mise en place d'une nouvelle organisation de la collecte à partir d'avril 2010 sur la commune

Cheminements doux pour piétons et cyclistes
programme prévisionnel de mise en œuvre

Le logement social, qu'est-ce que c'est ? (2^{ème} partie)

Dans notre département, l'Office Public de l'Habitat - Tarn Habitat - a entrepris, depuis quelques années, un vaste programme de réhabilitation et de constructions nouvelles intégrant les normes modernes de confort et d'esthétique.

Quelles sont les normes des nouvelles constructions de Tarn Habitat ?

Les techniques de construction et les matériaux choisis permettent d'économiser l'énergie et d'améliorer le confort tout en assurant la "durabilité" de la construction.

Tarn Habitat s'est engagé dans cette voie :

- en faisant reconnaître la qualité de ses programmes immobiliers par la double certification Qualitel et Habitat & Environnement : qualité acoustique, confort thermique, conception économe en charges Tous ces éléments sont rigoureusement contrôlés tout au long du chantier et après livraison des logements pour obtenir ces certifications.
- avec de nouveaux programmes qui vont satisfaire le label THPE EnR (Très Haute Performance Energétique avec Energie Renouvelable).
- En faisant, de fait, baisser la facture énergétique pour les locataires.

Quel est le niveau des loyers ?

Le logement social est un logement aidé par l'Etat et il donne lieu à une convention entre l'Etat et le bailleur (ici Tarn Habitat). Il est soumis à des contraintes en contrepartie des aides de l'Etat, en particulier au niveau des loyers demandés.

Il ouvre droit à l'Aide Personnalisée au Logement (APL) pour le locataire. Bien sûr, le montant du loyer dépend du niveau des prestations du logement, mais on peut donner les chiffres moyens suivants (hors charges) sur le secteur d'Albi :

50 m2	Loyer mensuel 220 euros
70 m2	Loyer mensuel 310 euros
90 m2	Loyer mensuel 400 euros

Quelle est l'offre sur Marssac ?

Il existe actuellement 22 logements sur Marssac, dix situés dans la rue de La Violette et douze dans la rue Saint Orens.

D'autres possibilités sont en projet dans la ZAC de Bourdelas avec, dans un premier temps, la construction d'un immeuble de 20 à 24 logements, livrables en 2011.

Où déposer les demandes ?

Des dossiers d'inscription sont disponibles à la mairie ou auprès de Tarn-Habitat à Gaillac au 05.63.81.17.00.

Quelles sont les obligations légales des communes ?

Aucune tant qu'elles n'ont pas atteint la barre de 3500 habitants. A partir de ce seuil, elles sont dans l'obligation, sous peine de pénalités financières, de proposer un nombre minimum de logements locatifs sociaux publics ou privés égal à 20% du nombre de résidences principales. Sur la base du recensement de 2006, il en faudrait déjà 236 pour notre commune (contre 22 à ce jour). Comme Marssac avoisine aujourd'hui les 3000 habitants, il est nécessaire que des programmes de ce type de logement voient le jour afin de proposer, non seulement une alternative à l'offre de locations privées, mais aussi de préparer notre commune à ne pas subir des pénalités budgétaires dans un proche avenir.

NB : tous les éléments chiffrés ont été fournis par Tarn Habitat.

Jean BANQUET, Véronique BOSC, Colette DURAND, Cendrine LADEVIEGATUMEL, Isabelle NESPOULOUS, Philippe NEUVILLE, Christelle SUAU, Isabelle VILAS, Jean François VINCENT

Installation

Coiffure à domicile

Marjorie Balat s'est installée sur notre commune comme coiffeuse à domicile depuis le 9 septembre 2009. Elle a appelé sa société "ArtExtensions" car elle est spécialisée dans la pose des extensions. Dynamique, volontaire, disponible et souriante, elle propose un service de qualité, des conseils et, le plus important... de l'écoute !

Marjorie a épousé un marssacois en 2006 et compte bien s'installer définitivement dans ce village qu'elle aime beaucoup. Souhaitons-lui de réussir dans cette aventure. Et... bienvenue à Marssac.

Info et RDV : 06 25 37 27 41





"EVOLUTION" EXPOSITION DE SCULPTURES ET DE PEINTURES

GHISLAINE DE BOUCHONY

EXPOSITION A PARTIR DU VENDREDI
9 OCTOBRE
A LA BIBLIOTHEQUE DE MARSSAC SUR
TARN

OUVERT LE LUNDI ET MERCREDI 14H A 17H
OUVERTURE EXCEPTIONNELLE LES DIMANCHES
11 ET 18 à partir de 14H

Présence de l'artiste le 18 octobre

Un des plus beaux arbres du Tarn est Marssacois !

C'est le Pin Parasol d'Olivières, ainsi nommé à cause de l'oratoire qu'il "protège" : Notre Dame d'Olivières.

C'est peut-être, d'ailleurs, le plus bel arbre du Tarn, puisqu'il a l'honneur de faire la couverture de l'ouvrage : "Arbres remarquables des paysages tarnais", édité par l'association Arbres et paysages tarnais, soutenue par le Conseil Général et la région Midi-Pyrénées.

Pour les amateurs, il est accompagné de deux autres arbres magnifiques : un pin noir, et un sapin d'Espagne.

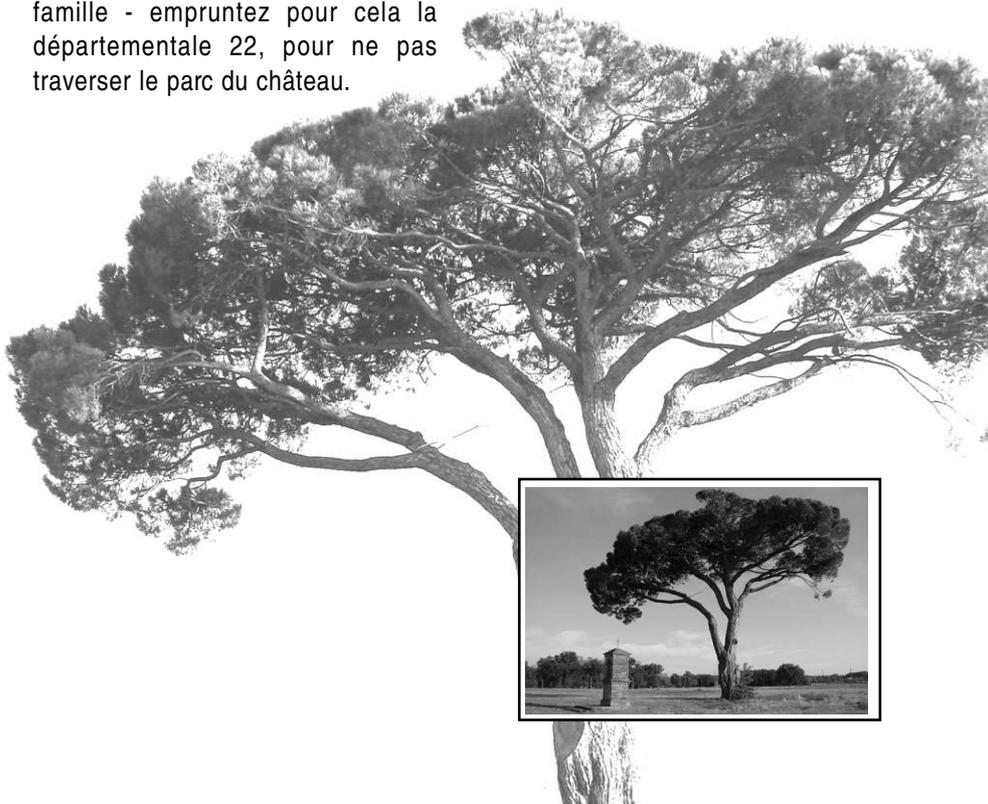
L'oratoire d'Olivières - que beaucoup de Marssacois connaissent déjà, mais pas tous - est situé dans le parc du Domaine du Buc, propriété de la famille de Mme Lesage depuis 1890 : l'arbre est donc âgé d'au moins 120 ans, les spécialistes disent qu'il en a (environ) 200... C'est un lieu de pèlerinage depuis le Moyen Âge ; autrefois il y avait un hameau, une

chapelle ; il n'en reste aucune trace, mais le pèlerinage est resté. Pour y venir des paroisses environnantes, on traversait autrefois le Tarn en bac. On dit toujours une messe à cet endroit tous les lundis de Pentecôte; l'oratoire a été restauré par la Grand-Mère de la propriétaire au début des années 1950.

Il est parfaitement accessible au public - c'est un engagement de la famille - empruntez pour cela la départementale 22, pour ne pas traverser le parc du château.

Si vous ne le connaissez pas encore, ce lieu vous surprendra.

Pour tous renseignements :
www.domainedubuc.com





Frais mais festif...

Repas de quartier aux trincades



sance avec leurs voisins les plus proches ou ont profité de l'occasion pour converser avec leurs voisins habituels.

Une grande table fut dressée, le chef Patrick prépara quelques grillades et chacun put découvrir des spécialités de toutes les régions : Saucisse maison, salade milanaise, salade aux pommes et au céleri, quiche lorraine, quiche à la tomate, viande et poulet rôti, fromages normands, tarte aux mirabelles, tarte au citron, gâteau à la noix de coco, crème caramel, tiramisu, macarons ...bref, beaucoup trop...

la peur de manquer sans doute !!



Pendant ce repas copieux et arrosé de vins fins, un débat sérieux débuta autour de l'origine géographique de l'eau de vie de mirabelle ... Nancy ? Toul ? Chacun cherche encore...

Malgré la fraîcheur de la météo, 35 adultes et enfants se sont donnés rendez-vous le vendredi 4 septembre, pour le 2ème repas de quartier de la rue des trincades.

Chacun a pris soin d'apporter ses couverts, sa spécialité sucrée et salée...sa petite bouteille préférée.

Tandis que les enfants ont improvisé une course à bicyclette (la rue pour l'occasion avait été coupée à la circulation), les adultes, autour d'un apéritif prolongé, ont fait connais-

Tous les habitants présents avaient, ce vendredi soir, l'envie de se tourner vers les autres, de prendre le temps de partager un moment de convivialité en toute simplicité.



23 septembre, la rentrée des relais de quartier

Ils étaient nombreux à avoir répondu à l'invitation des élus pour venir s'informer sur la prochaine réorganisation de la collecte des ordures ménagères et réfléchir sur les emplacements des futures colonnes à verre sur notre commune.

Après une rapide présentation par Madame le Maire des principes généraux de la collecte et de la valorisation des déchets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, Monsieur Mandirac, responsable des services techniques de la

commune, a présenté, plan à l'appui, les emplacements des douze futurs points de collecte de verre.

La bonne connaissance des relais de la vie de leur quartier a permis de vérifier la pertinence des emplacements envisagés et d'apporter des modifications pour permettre un meilleur maillage de notre territoire. Une information à tous les habitants sera donnée, en complément, au cours de **la réunion publique du 13 novembre 2009.**



A noter

**Réunion publique le
vendredi
13 novembre 2009
à 20h salle de la Mairie**

ZAC du Bourdelas
présentation du programme prévisionnel d'urbanisation
Ordures ménagères
mise en place d'une nouvelle organisation de la collecte à partir d'avril 2010 sur la commune
Chemins doux pour piétons et cyclistes
programme prévisionnel de mise en œuvre

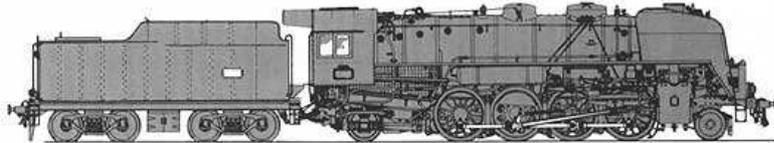




Un quiz à toute vapeur !

UN TRAIN POUR JAURES

Dans le cadre du 150^{ème} anniversaire de la naissance de Jean JAURES, la municipalité vous propose de participer à un concours sur ce grand tarnais. Les dix gagnants embarqueront pour un voyage dans le temps à bord du train à vapeur "le Parisien" lors de la journée régionale de clôture des festivités en l'honneur de Jaurès, le 6 décembre 2009.



Connaissons-nous bien celui qui écrivait : "le premier des droits de l'homme c'est la liberté individuelle" ?

1. Le 3 septembre 1859 Adélaïde Barbaza, épouse de Jules Jaurès, négociant, mettait au monde le petit Auguste Marie Joseph Jean Léon Jaurès. **Dans quelle ville Jean Jaurès est-il né ?**

2. Le jeune Jean Jaurès a fait des études brillantes au lycée Louis Le Grand à Paris. Il continua ensuite à l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm et obtint une agrégation. **Dans quelle discipline a-t-il obtenu cette distinction ?**

3. Devenu enseignant il exerça comme maître de conférence à la faculté des lettres de Toulouse. Mais auparavant il avait enseigné pendant un an dans un lycée tarnais : **lequel ?**

4. Très tôt Jean Jaurès s'intéresse à la vie politique de son pays. Il sera député à plusieurs reprises et maire adjoint chargé de l'instruction publique à Toulouse. **En quelle année fut-il élu pour la première fois député du Tarn ?**

5. Le journalisme a occupé une grande place dans la vie de Jean Jaurès. Avant de devenir le fondateur connu d'un journal national, il

a écrit assidûment dans un journal local. **De quel journal s'agit-il ?**

6. En 1886, Jean Jaurès épousa Louise Bois, fille d'un marchand de fromage à Albi. De leur union naîtront deux enfants, un garçon et une fille. **Quels sont leurs prénoms ?**

7. A partir de 1893 Jean Jaurès, en tant que député socialiste, milite pour la défense des ouvriers en lutte. A ce titre il participe à la fondation d'un des symboles du mouvement ouvrier inauguré à Albi en 1896. **De quoi s'agit-il ?**

8. En 1898, Jean Jaurès, convaincu par le "J'accuse" d'Emile Zola, s'engage dans la défense d'une cause qui aura un retentissement national. **Pour qui Jean Jaurès s'est-il mobilisé ?**

9. Le 18 avril 1904 sortait le premier numéro du quotidien national, fondé et dirigé par Jean Jaurès, au prix de 5 centimes. Il a pour objectif, dira Jaurès, de "donner à toutes les intelligences libres le moyen de comprendre et de juger elles-mêmes les événements du monde". **De quel journal s'agit-il ?**

10. Le pacifisme de Jean Jaurès à l'aube de la première guerre mondiale a attiré sur lui des haines

féroces. Le 31 juillet 1914, sortant de son travail, Jaurès se rend au Café du Croissant où il est assassiné. **Quel est le nom de son assassin ?**

11. Jean Jaurès est mort le 31 juillet 1914, trois jours avant la déclaration de la guerre. De nombreuses rues et places dans nos communes, de nombreux établissements scolaires portent le nom de ce grand tarnais qui avait tout fait pour enrayer la marche de notre pays vers la première guerre mondiale. **Où est aujourd'hui le tombeau de Jean Jaurès ?**

Questions subsidiaires :

A. Avant d'épouser Louise Bois, Jean Jaurès vécu un premier amour malheureux, le père de la jeune fille lui ayant préféré un avocat. **Quel est le nom de cette jeune fille ?**

B. Sur les traces de Jean Jaurès, **que trouve-t-on à Albi, au cimetière des Planques d'Albi ?**

C. Combien de bulletins parviendront en Mairie pour ce concours ?

Merci à Anne Roumégas-Porche pour la conception de ce quiz.

Répondez aux questions, renvoyez votre bulletin à la Mairie et vous gagnerez peut-être une place (valeur 28 euros) pour un voyage dans le temps à bord du train à vapeur "le Parisien"

(voir programme complet du 6 décembre page 32)



Concours : UN TRAIN POUR JAURES

Bulletin réponse :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

1 - _____

2 - _____

3 - _____

4 - _____

5 - _____

6 - _____

7 - _____

8 - _____

9 - _____

10 - _____

11 - _____

Règlement :

1 - les bulletins devront être remis en Mairie sous enveloppe précisant "**un train pour Jaurès**", avant le **10 novembre 2009**

2 - un seul bulletin par foyer sera accepté (même nom, même adresse).

3 - les gagnants seront désignés en fonction des bonnes réponses et départagés (le cas échéant) par les questions subsidiaires.

4 - le concours est doté de 10 places d'une valeur de 28 euros chacune, pour le trajet aller-retour en train à vapeur, le repas, les animations et la conférence.

5 - vous pouvez utiliser le bulletin réponse ci-contre ou envoyer votre réponse sur papier libre. Soignez votre écriture, les bulletins illisibles ne seront pas pris en compte.

Questions subsidiaires

A - _____

B - _____

C - _____



Dimanche 6 décembre

Clôture régionale à Carmaux du 150^{ème} anniversaire de la naissance de Jean Jaurès

Embarquez pour un voyage unique dans le temps à bord du train mythique " Le Parisien " pour l'aller-retour Toulouse-Carmaux. Le 6 décembre, vous serez plongés dans l'époque de Jaurès à Carmaux. Trajet, repas jaurésien, animations, conférence, pour 28 uros, vous vivrez une expérience intemporelle.

Programme

Remise du livre d'or à la population carmausine par les personnalités toulousaines. Dans les wagons, des discours, des textes et des articles de Jaurès résonneront au travers des voix d'enfants et d'étudiants de différentes écoles toulousaines et tarnaises.

11h20 accueil des participants à la gare de Carmaux avec une animation musicale. Circuit sur Jaurès dans la cité minière commenté par Pierre Santoul.

12h00 repas jaurésien (inclus dans le prix)

13h30 conférence-débat avec Rémy PECH, Rémy CAZALS et Jean-Michel DUCOMTE, séances de dédicaces avec les éditions PRIVAT sur place et dans les librairies carmausines.

De 14h30 à 15h50 découverte libre de la ville de Carmaux et de la grande foire annuelle de Sainte Barbe.

ATTENTION départ du train à 16h10 en direction de Toulouse.

DEPART / ALLER		DEPART / RETOUR	
TOULOUSE	7h49	CARMAUX	16h10
MONTRABE	7h59	ALBI ville	16h25
MONTASTRUC	8h26	MARSSAC	16h36
ST SULPICE	8h37	GAILLAC	16h50
RABASTENS	8h47	LISLE SUR TARN	17h04
LISLE SUR TARN	8h58	RABASTENS	17h19
GAILLAC	9h10	ST SULPICE	17h28
MARSSAC	10h26	MONTASTRUC	17h46
ALBI ville	10h39	MONTRABE	18h06
CARMAUX	11h15	TOULOUSE	18h19

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Ou Établissement, collectivité : _____

Interlocuteur : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Portable _____

E-mail : _____

(A indiquer afin de vous joindre en cas de modifications des horaires par la SNCF)

28€ par personne pour le trajet aller-retour en train à vapeur

(Tarif unique quelle que soit la gare de départ)

le repas jaurésien, les animations et la conférence

Nombre de personnes : x 28 € =€

Votre réservation sera effective à réception de ce bulletin d'inscription accompagné de votre règlement par chèque adressé à l'ordre de l'UCIAC 24 Ter avenue Bouloc Torcatis 81400 CARMAUX. Merci de joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse (pour l'envoi des billets dans la semaine du voyage). Pour tout renseignement vous pouvez contacter M. ICHARD 06.83.88.70.98. DATE LIMITE D'INSCRIPTION : **LE 20 NOVEMBRE 2009**

(en cas d'annulation les chèques de réservation seront retournés sans frais aucune indemnité ne pourra être exigée par les participants)